

AVENUE MARÉCHAL FOCH

Jusqu'au 25 janvier 2024

Avant la réalisation de l'épisode 3 du Plan Routes qui va concerner l'avenue Maréchal Foch à partir du 25 janvier 2024, des travaux sur le réseau assainissement doivent être entrepris.



Du 17 au 25 janvier 2024, en raison de travaux de réparation d'assainissement pour le compte de la CATLP, des perturbations de stationnement et de circulation sont à prévoir sur l'avenue Maréchal Foch :

STATIONNEMENT

Du 17 au 25 janvier 2024, le stationnement est interdit au droit des immeubles portant le n°26 et n°34 avenue Maréchal Foch.

CIRCULATION

Du 17 au 25 janvier 2024 et en fonction des besoins et de l'avancement du chantier, la chaussée est rétrécie et la circulation ramenée à une seule voie à sens unique alternée, régulée par feux à cycles fixes, au droit des immeubles portant le n°26 et n°34 avenue maréchal Foch.

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes